

Programme de travail de la section NAT 2025–2028

I. Contexte

Au moment où le programme de développement durable à l'horizon 2030 entre dans la phase finale de sa mise en œuvre, le monde se trouve en proie à toujours plus de bouleversements et de complexité. **La convergence d'une triple crise à l'échelle de la planète** (changement climatique, recul de la biodiversité et pollution), de la **crise de l'eau** qui en est la conséquence (pénuries d'eau, sécheresses extrêmes et inondations), mais aussi **de multiples difficultés d'ordre social et économique** pose des risques systémiques pour les individus, la planète et la prospérité. Dans le même temps, **des changements radicaux dans l'ordre géopolitique**, marqué par une montée du nationalisme et de l'autoritarisme, exercent une pression inédite sur la démocratie et la coopération multilatérale (voir la [résolution](#) adoptée par le CESE en septembre 2025).

Selon le rapport [Europe's Environment 2025](#) de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), l'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Partout sur notre continent, des vies sont d'ores et déjà bouleversées par les phénomènes météorologiques extrêmes causés par le changement climatique. Le déclin de la biodiversité se poursuit, plus de 80 % des habitats protégés sont dans un état médiocre à mauvais et 60 à 70 % des sols sont dégradés. Le potentiel d'une économie circulaire reste largement inexploité, tandis que des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle apportent à la fois des défis et des perspectives.

Les tensions géopolitiques, les effets du changement climatique, les inégalités sociales et la dégradation de l'environnement exercent dans l'Union européenne une pression notable sur **les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation**. Ces secteurs stratégiques sont non seulement les garants d'une alimentation de qualité et sans danger pour 450 millions d'Européens, mais ils jouent aussi un rôle vital pour l'économie (production de valeur et emploi), la sécurité alimentaire dans le monde, la production d'énergie et de textile et le maintien de **zones rurales dynamiques**. Toutefois, la situation économique dans ces secteurs s'est considérablement dégradée ces dernières années, et de nombreux opérateurs se retrouvent dans une situation financière intenable (prix inférieurs au seuil de rentabilité, coûts supérieurs aux revenus, perte d'accès au financement, difficultés à écouler les stocks et problèmes sanitaires croissants, notamment dans l'élevage). Il est urgent d'agir pour **inverser les tendances dommageables**, garantir la **production**, soutenir le **renouvellement des générations**, défendre la **souveraineté alimentaire et une autonomie stratégique ouverte**, favoriser la **compétitivité et la viabilité économique** du secteur sur le long terme, et garantir **des revenus équitables et décents aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux travailleurs**, dont la rémunération reste inférieure à la moyenne de l'Union. Ce n'est qu'à condition de rallier le soutien et les capacités financières nécessaires pour renforcer des pratiques durables qui contribuent aux objectifs fixés en matière d'environnement, de biodiversité et de climat que les producteurs de denrées alimentaires parviendront à accélérer le cercle vertueux de la (ré)génération. Dans le même temps, **les territoires ruraux de l'Union**, qui abritent 30 % de sa population, sont confrontés à des difficultés d'ordre social et économique, parmi lesquelles le dépeuplement et le sentiment d'être «laissés pour compte» par la société et les responsables politiques alors même qu'ils

sont à l'avant-garde du développement durable, s'agissant par exemple des énergies renouvelables, des systèmes alimentaires locaux et durables, du tourisme agricole et rural durable, ou encore du rôle joué par l'agriculture, l'agroforesterie et la sylviculture en tant que puits de carbone et sources de régénération pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, **la voix de la société civile et sa participation réelle à la prise de décision** sont plus importantes que jamais, surtout en ce qui concerne les jeunes. Cette participation est l'assurance que les préoccupations du terrain soient entendues et que les politiques soient pensées dans une logique de cocréation avec les acteurs concernés au premier chef et intègrent une perspective de long terme.

Sur la base des jalons posés ces dernières années (voir le [rapport de fin de mandat 2023-2025](#) de la section NAT), la section NAT continuera d'œuvrer en faveur de politiques qui soient propices à des systèmes alimentaires durables, compétitifs et équitables et qui, dans le même temps, apportent un soutien aux zones rurales pour qu'elles puissent prospérer et répondent à la triple crise qui touche la planète. La section défendra aussi des mesures propices à un changement systémique, à **la transition juste** et à **l'économie du bien-être** dont on a besoin pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et les objectifs de neutralité climatique inscrits dans le pacte vert pour l'Europe, ainsi que pour tenir les engagements internationaux qui ont été pris dans les domaines du climat et de la biodiversité. La section NAT reste déterminée à favoriser un dialogue constructif et axé sur les solutions entre les diverses parties prenantes.

II. Priorité générale, priorités transversales

La priorité absolue:

Vivre en paix avec la nature — une action fondée sur des données probantes, pragmatique et inclusive en faveur de la durabilité, de la prospérité et de la résilience grâce au dialogue avec la société civile

Cette priorité absolue sera le fil rouge des différentes priorités thématiques de la section NAT, qui sont toutes liées les unes aux autres.

Plus spécifiquement, les **priorités transversales** suivantes seront elles aussi intégrées dans les travaux de la commission NAT:

- la durabilité (économique, sociale et environnementale) et l'économie du bien-être;
- la transition juste, l'équité, la justice intergénérationnelle;
- l'adaptation au changement climatique et son atténuation;
- la circularité et les solutions fondées sur la nature;
- le «test rural».

Les priorités de la section NAT sont étroitement alignées sur celles figurant dans le programme de travail du président du CESE: «*La société civile au cœur de l'Europe — Réaliser ensemble une Union riche en perspectives, sûre et résiliente*»¹.

III. Méthodes de travail

- **Promouvoir la participation structurée de la société civile** à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des différentes politiques s'avère primordial. La section NAT continuera de soutenir et développer des propositions et initiatives visant à favoriser une approche plus participative, et s'emploiera pour ce faire tant à consolider des initiatives existantes (telles que la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire et le pacte rural) qu'à en mettre en avant de nouvelles, par exemple, des dialogues sur l'alimentation et un espace permettant aux parties prenantes de participer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Il s'agira aussi d'associer davantage des groupes sous-représentés.
- **Promouvoir une participation constructive et structurée des jeunes** au processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne. Depuis quelques années déjà, le CESE travaille sur la manière de mieux intégrer le point de vue des jeunes dans ses travaux et dans le processus décisionnel de l'Union européenne d'une manière structurée et significative. La section NAT est à l'avant-garde de ces démarches et restera fidèle à l'engagement qui est le sien de faire entendre la voix des jeunes et des organisations qui les représentent au sujet du climat et de la durabilité, grâce au [«test jeunesse» du CESE](#), au [programme du délégué de la jeunesse du CESE à la COP](#) et aux [tables rondes de la jeunesse pour le climat et la durabilité](#).
- **Appliquer le «test rural» et promouvoir cet outil dans le cadre des travaux du Comité:** la section NAT consolidera ses méthodes de travail en vue d'une prise en compte des besoins des zones rurales dans ses travaux comme dans d'autres contextes.
- **Adopter une approche prospective** dans les avis et les différentes initiatives de la section NAT pour faire en sorte que ses recommandations soient exploitables à long terme et contribuent à bâtir l'autonomie stratégique ouverte et le développement durable de l'Union européenne, notamment dans la perspective de systèmes alimentaires durables.
- **Faire valoir une coopération resserrée avec les autres sections et organes du CESE et au niveau multilatéral** dans tous les domaines d'action qui relèvent de la compétence de la section NAT. Ce n'est qu'en décloisonnant, en œuvrant de concert et en tenant compte du contexte géopolitique qu'il sera possible de trouver des solutions systémiques aux défis complexes qui se présentent.
- **Renforcer le suivi et la communication autour des avis** grâce à des approches stratégiques pour en accroître le retentissement. Les outils de communication que sont par exemple le bulletin d'information mensuel de la section NAT et les comptes de réseaux sociaux contribueront à donner de la visibilité à ses avis, à ses principaux messages et aux activités de ses membres.
- **Promouvoir un esprit d'équipe entre les membres de la section NAT et son secrétariat** dans leurs différents rôles, grâce à la cocréation et à la coconception.
- **«Traduire ses paroles en actes» — montrer l'exemple en matière de méthodes de travail durables et inclusives** grâce à une coopération permanente avec EMAS (méthodes de travail

¹ [La société civile au cœur de l'Europe](#).

sans plastique, réduction du gaspillage alimentaire, dons alimentaires, mobilité douce, approvisionnement durable, neutralité climatique, etc.), optimiser l'utilisation des outils numériques et rendre les événements plus inclusifs (équilibre hommes-femmes, participation des jeunes, voir plus loin que la «bulle de Bruxelles» en faisant participer par exemple des représentants locaux et des collectivités rurales, etc.).

IV. Priorités politiques

1. Faire face à la triple crise planétaire

Pour répondre à la triple crise qui touche la planète, il est essentiel d'adopter des approches globales et transsectorielles afin de décloisonner les politiques et d'assurer la cohérence de l'action. Une plus grande attention sera portée aux solutions fondées sur la nature durant ce mandat, car elles offrent une approche intégrée combinant protection de l'environnement, restauration de la biodiversité, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, utilisation durable et efficace des ressources (y compris l'eau) et enfin bien-être social, de manière à renforcer la résilience et promouvoir la durabilité.

1.1 Changement climatique



- En 2024, les températures mondiales ont atteint des sommets, le réchauffement ayant pour la première fois passé la barre de 1,5 °C. Le changement climatique reste l'un des enjeux les plus pressants de notre époque, lourd de conséquences pour les écosystèmes, les économies et les sociétés partout en Europe — qui est le continent qui se réchauffe le plus vite — comme ailleurs dans le monde. La section NAT intensifiera ses efforts pour soutenir la réalisation des **objectifs de neutralité climatique de l'Union à l'horizon 2050**.
- L'Union européenne évolue dans un contexte géopolitique difficile qui freine les ambitions dans le domaine du climat: le retrait des États-Unis de l'accord de Paris, le retard dans la présentation par l'Union de ses contributions déterminées au niveau national, ou encore les querelles internes qui l'agitent sur l'accord à trouver pour un objectif ambitieux à l'horizon 2040 en sont autant d'exemples. Dans ce contexte, la section NAT entend contribuer de façon constructive à la défense et à la mise en œuvre des priorités de la politique climatique de l'Union en matière d'**atténuation et d'adaptation, dans le cadre d'une transition juste**. Elle adoptera vis-à-vis de l'action pour le climat et de la résilience face au changement climatique une **approche fondée sur la science** et elle prêtera une attention toute particulière à la **lutte contre la désinformation et la mésinformation**. Elle continuera de réfléchir aux moyens de promouvoir **un cadre d'action pour une transition juste** et de se pencher sur le fonctionnement du **Fonds social pour le climat** et sur la mise en œuvre de la **conditionnalité sociale de la PAC**.
- En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, la section NAT continuera de **promouvoir des politiques propices à la compétitivité des industries européennes et**

garantes d'une transition juste pour tous, y compris par un soutien aux technologies à émissions de carbone nulles dans une logique d'efficacité par rapport aux coûts. À ce titre, la finalisation des contributions déterminées au niveau national pour 2035 ainsi que l'approbation et la mise en œuvre de l'objectif propre à l'Union de réduction des gaz à effet de serre émis sur son territoire dans le cadre de la révision de la loi européenne sur le climat auront rang de priorité. Dans la prochaine phase de la mise en œuvre du train de mesures «Ajustement à l'objectif 55», la **révision du SEQE** (système d'échange de quotas d'émission) et la **réforme du MACF** (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) permettront de mettre à jour la tarification du carbone en vue de soutenir les politiques climatiques et de préserver la compétitivité.

- En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, la section NAT contribuera au prochain **cadre européen intégré pour la résilience face au changement climatique** (stratégie et réglementation) en proposant d'adopter **une approche incluant les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de la résilience climatique**, d'assurer la cohérence avec la **stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau** et d'intégrer la planification de l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques, les stratégies et les mesures de l'Union pertinentes.
- La section continuera aussi de participer activement à des cadres internationaux tels que la **convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** dans le cadre du groupe permanent sur la COP qui a déjà été mis en place et moyennant la poursuite du **programme de délégué de la jeunesse à la COP**, en collaboration étroite également avec les institutions de l'Union et les organisations de la société civile. Dans la perspective de la COP 31 et des futures COP, le CESE continuera de plaider en faveur d'une action ambitieuse pour le climat et de trajectoires concrètes pour réaliser la décarbonation de manière juste et équitable, en s'appuyant sur ses travaux antérieurs consacrés à l'atténuation du changement climatique et à l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles. Nous réfléchirons également au débat en cours sur la réforme de la gouvernance climatique, dans lequel nous essaierons de peser, s'agissant notamment de réformer le processus décisionnel de la CCNUCC et de renforcer la participation de la société civile.
- Consciente des points de jonction entre le climat et la sécurité, surtout dans le contexte de la crise actuelle de l'eau, la section NAT se penchera sur les rapports entre les risques climatiques et hydriques d'une part et la sécurité d'autre part sous l'angle de la société civile et à travers un prisme social, économique et institutionnel, **en hissant le changement climatique et la sécurité de l'approvisionnement en eau au rang de priorités fondamentales pour l'Union et pour la résilience**. Dans ce contexte, la politique et la diplomatie climatiques sont appelées à devenir un instrument important dans les efforts de consolidation de la paix et les stratégies de gestion des risques.

1.2 Le recul de la biodiversité



- **La crise du recul de la biodiversité** montre à quel point il est urgent de repenser notre rapport à la nature ainsi que de protéger et, là où c'est nécessaire, restaurer les écosystèmes naturels dont dépendent les êtres humains et la majeure partie de leurs activités économiques. On estime que plus de 50 % du PIB mondial dépend de la nature et qu'environ 40 % des emplois dans le monde sont directement tributaires d'écosystèmes sains. Dans ce contexte, la section NAT continuera de prendre part aux discussions au niveau international (**convention des Nations unies sur la diversité biologique**), de soutenir la mise en œuvre du **cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal** et de contribuer à la démarche ambitieuse que constitue la vision mondiale d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.
- La section continuera aussi de plaider en faveur d'un décloisonnement de l'action en adoptant dans ses travaux une logique globale et inclusive, à l'image de **l'approche «One Health — Une seule santé», des solutions fondées sur la nature et des principes de la circularité**, afin de favoriser la cohérence et les synergies entre les secteurs et les domaines d'action.
- De même, la section NAT redoublera d'efforts pour promouvoir les actions menées sur le terrain en faveur de la biodiversité, de l'environnement et du climat, ainsi que la mise en œuvre, au niveau local et régional, de mesures pragmatiques pour contribuer à protéger et restaurer la nature. Cette démarche renforcera le lien entre biodiversité, développement rural et urbain durable et cohésion territoriale, et permettra de progresser dans la diffusion d'un **discours positif**.
- Pour favoriser **des solutions à bilan positif pour la nature**, la section NAT continuera de suivre l'évolution de la finance durable et de se pencher sur la mobilisation de ressources financières privées, en s'intéressant notamment aux **crédits «Nature»** qui sont une priorité pour la Commission européenne durant ce mandat, surtout dans le contexte de systèmes alimentaires durables.

1.3 La pollution de l'environnement



- Le rapport Europe's Environment 2025 de l'AEE servira de boussole stratégique à la section NAT en ce qui concerne la protection de l'environnement. Sur la base des conclusions de ce rapport, la section soutiendra **une mise en œuvre globale et cohérente des politiques environnementales**, qui permette dans le même temps de combler les lacunes qui subsistent dans la législation européenne.
- La section NAT continuera d'intégrer la protection de l'environnement dans tous les domaines d'action de l'Union, et s'intéressera tout particulièrement **à l'air, à l'eau et aux sols**. Le devenir des **substances chimiques** sera notamment une priorité du prochain mandat, dans le but de protéger la santé publique et l'environnement — en prêtant une attention toute particulière aux catégories vulnérables parmi la population — et dans le même temps d'assurer la résilience économique, conformément à l'approche «One Health — Une seule santé» et au plan d'action pour l'industrie chimique européenne. La Commission mettra en chantier de nouvelles initiatives concernant les **PFAS** (substances per- et polyfluoroalkylées) et d'autres substances

dangereuses, ainsi qu'une révision de la législation **REACH** (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). La section NAT répondra à ces initiatives en plaidant en faveur d'une approche durable, équitable et responsable tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie chimique et d'une plus grande cohérence entre les politiques intérieures de l'Union et ses **pratiques et politiques commerciales à l'extérieur**. La section NAT se penchera aussi sur les défis et les risques associés aux substances chimiques dans l'économie circulaire et recherchera des solutions pour trouver un équilibre entre circularité et sécurité des produits chimiques.

- En ce qui concerne les **sols**, la section NAT continuera de participer aux travaux du groupe d'experts spécialisé de la Commission, examinera la possibilité de s'impliquer davantage dans les missions du programme Horizon Europe et continuera de promouvoir les pratiques régénératives pour la santé des sols.
- En ce qui concerne les **produits phytopharmaceutiques**, la section NAT continuera de soutenir la mise en œuvre d'une utilisation durable de ces substances (pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs, pesticides à faible risque, agents de biocontrôle, etc.) et de promouvoir la mise au point, l'autorisation rapide et la diffusion de solutions de remplacement respectueuses de l'environnement.
- La section NAT suivra les développements au niveau mondial et s'alignera sur le programme de l'**Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA)** afin de contribuer aux discussions internationales, s'agissant par exemple d'examiner les implications de l'intelligence artificielle pour l'environnement et les possibilités qu'elle offre, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau et de l'énergie.
- **La pollution sonore et lumineuse** est également un sujet de préoccupation croissante. La section NAT mettra en évidence ses effets néfastes sur la santé publique, le bien-être et la biodiversité, et s'emploiera à soutenir une mise en œuvre plus rigoureuse de la législation de l'Union et des solutions fondées sur la nature, en favorisant les échanges de bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain et rural.
- La section NAT prolongera et étoffera ses travaux des dernières années afin de continuer à développer **une approche fondée sur les droits** en faveur des personnes et de la nature, conformément à la directive relative à la protection de la nature par le droit pénal.

2. Accélérer la mise en œuvre des ODD



- Dans la continuité des travaux entrepris lors du précédent mandat, **accélérer la mise en œuvre des ODD** restera une priorité essentielle pour la section NAT. Dans un monde marqué par des tensions géopolitiques, des crises à répétition et des inégalités persistantes, les progrès dans la réalisation du programme à l'horizon 2030 ont considérablement ralenti, et seuls 15 % à 17 % des objectifs sont actuellement en bonne voie. La section NAT a mis en avant à de multiples reprises le besoin urgent d'insuffler un renouveau dans la volonté politique et d'accélérer l'action collective. La section continuera de promouvoir les ODD à ce titre qu'il constituent la

feuille de route commune de l'Union pour la paix, l'inclusion et la durabilité, et veillera à ce qu'ils restent solidement ancrés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

- La section NAT continuera de **plaider en faveur d'une stratégie globale de l'Union européenne à l'égard des ODD** afin d'en stimuler la mise en œuvre et d'instiller plus de cohérence dans les politiques ressortissant aux différents axes du pacte vert pour l'Europe ou d'autres cadres. L'objectif est d'intégrer les ODD dans toutes les politiques de l'Union et d'aligner le **prochain cadre financier pluriannuel (CFP)** sur le programme à l'horizon 2030. En étroite coopération avec les autres sections du CESE, la section NAT œuvrera à ce que les objectifs sociaux, économiques et environnementaux se renforcent mutuellement et s'efforcera de faire progresser une transition juste et une économie du bien-être, respectueuse des limites de notre planète.
- Dans le prolongement de ses efforts constants et en collaboration avec la section ECO, la section NAT **plaidera en faveur de l'intégration des ODD dans le Semestre européen** et dans la version revisitée du pacte vert pour l'Europe, de sorte que la gouvernance économique soutienne pleinement la justice sociale, la durabilité et une prospérité à long terme.
- La section NAT restera **fortement engagée au sein d'enceintes internationales** telles que le **Forum politique de haut niveau des Nations unies** et les processus mondiaux connexes pour y défendre un renouveau de l'exemplarité européenne en matière de développement durable. Les partenariats avec des réseaux clés — dont le réseau de solutions pour le développement durable des Nations unies (SDSN), le réseau européen du développement durable (ESDN), le réseau européen des conseils consultatifs pour l'environnement et le développement durable (réseau EEAC) et des organisations de la société civile — seront approfondis en vue d'un échange de bonnes pratiques et pour renforcer la cohérence des politiques à tous les niveaux de gouvernance.
- La section NAT **encouragera aussi un dialogue structuré et inclusif avec la société civile et la jeunesse de l'Union** et défendra l'idée qu'un rôle plus important doit revenir aux acteurs locaux et régionaux dans le suivi et l'accélération des progrès sur le terrain des ODD. Le CESE est en mesure de jouer un rôle de premier plan en tant qu'espace de rencontre où tenir ce dialogue et pourrait ainsi aider à traduire les objectifs mondiaux en des actions concrètes à l'échelon local et régional. La section NAT et le CESE restent prêts à contribuer au prochain examen volontaire de l'Union et enjoindront à la Commission européenne de maintenir et de renforcer cet exercice en tant que composante clé de l'obligation qui incombe à l'Union de rendre des comptes et de son exemplarité. La section NAT continuera aussi d'organiser **des tables rondes de la jeunesse pour le climat et la durabilité** afin d'assurer une participation constructive des jeunes autour de sujets liés à la durabilité.
- Le regard tourné vers l'avenir, la section NAT **contribuera à donner forme à la vision du développement durable pour l'après-2030**, dans la continuité des discussions internationales, afin de veiller à ce que la transition à long terme de l'Europe vers une économie durable et équitable reste ambitieuse, cohérente et fermement ancrée dans les principes du programme à l'horizon 2030.

3. **Promouvoir une politique alimentaire globale — vers une politique agricole commune (PAC) et une politique commune de la pêche (PCP) plus durables**



- Sur la base des travaux entrepris lors du mandat précédent, la section NAT encouragera **des systèmes alimentaires productifs, compétitifs, durables, résilients, régénératifs et plus équitables** dans tous les territoires de l'Union, conformément aussi à la vision de la Commission européenne pour l'agriculture et l'alimentation. Dans ce contexte, il sera essentiel de renforcer les mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau et des formes régénératives d'agriculture qui entretiennent la santé des sols. La section NAT continuera également de défendre **une politique alimentaire globale** à même des garantir des chaînes d'approvisionnement équitables, des conditions de vie et de travail décentes (y compris pour la santé mentale), une production et une transformation durables des aliments, des régimes alimentaires sains, des prix équitables, le droit à l'alimentation et un plus grand pouvoir de négociation pour les acteurs les plus vulnérables de la chaîne de l'alimentation. Elle insistera aussi sur l'importance de garantir **la souveraineté alimentaire** et de **renforcer la sécurité alimentaire et l'autonomie stratégique** en réduisant la dépendance aux importations.
- Dans ce contexte, la section NAT travaillera sur la nouvelle **PAC pour la période 2028-2034** afin de la doter d'un canevas stable et bien financé à long terme dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), à même d'assurer une production alimentaire durable et une autonomie stratégique ouverte pour l'Union européenne, tout en protégeant la diversité des formes d'agriculture sur son territoire et en répondant aux besoins de la société ainsi qu'aux impératifs écologiques, et en veillant également, dans le même temps, au développement rural.
- **Le renouvellement des générations et l'attractivité dans le secteur agroalimentaire** seront au cœur des travaux de la section NAT. La section NAT dialoguera avec les acteurs de la société civile pour analyser et promouvoir les mesures de la stratégie de la Commission pour **le renouvellement des générations**, et continuera de soutenir les jeunes, les femmes et les nouveaux entrants, en plus des agriculteurs déjà en activité, en particulier par le truchement de l'accès à la terre et de l'investissement, du développement des compétences et d'une infrastructure attractive en milieu rural, et elle soutiendra aussi tous les travailleurs et les acteurs de la chaîne de l'alimentation pour avancer dans le sens de systèmes alimentaires durables. La proclamation de l'Année internationale des agricultrices en 2026 par les Nations unies sera l'occasion pour la section NAT de mettre en lumière les fonctions essentielles assumées par les femmes dans les systèmes alimentaires.
- La section NAT insistera sur le fait que **des relations de travail bien ordonnées sont dans l'intérêt de tous**, car dans le monde du travail, des règles claires, un traitement équitable et la coopération apportent des avantages à toutes les parties concernées — les employeurs, les salariés et la société dans son ensemble. Par conséquent, la **conditionnalité sociale** et les conventions collectives en vertu desquelles les salaires et les conditions de travail sont convenus entre les acteurs du marché du travail doivent être renforcées et mises en œuvre de manière rigoureuse, et assorties de mécanismes de contrôle ou d'inspection adéquats afin de garantir **des**

conditions de travail décentes à tous. La section NAT continuera de promouvoir la formation professionnelle et le développement des compétences des travailleurs.

- Parmi les autres axes de travail figureront la **révision de la directive sur les pratiques commerciales déloyales**, une **stratégie de l'Union en matière d'approvisionnement en protéines** (sur la base de l'appel que nous avons lancé en ce sens — une priorité désormais reconnue dans la vision évoquée plus haut), la **stratégie à long terme en matière d'élevage**, la promotion des **énergies renouvelables et la décarbonation** dans le secteur agroalimentaire, la politique de l'Union en matière de **carbone agricole**, la prévention des **zoonoses et la résistance aux antimicrobiens** dans le cadre de l'approche «One Health — Une seule santé», l'agriculture sociale, **la transparence et la traçabilité** tout au long de la chaîne de marché, **l'étiquetage des denrées alimentaires** et enfin la **financiarisation du secteur alimentaire** qui exacerbe la spéculation sur les prix des denrées alimentaires.
- La section NAT œuvrera aussi à un meilleur alignement des normes de production de l'Union et des normes à l'importation, conformément aux priorités de la section en matière de **réciprocité réelle des normes** dans les accords commerciaux.
- **Les dialogues sur l'alimentation**, tels qu'annoncés dans la vision, resteront l'une des priorités de la section NAT, conformément à la préconisation que le CESE a déjà formulée de mettre en place un Conseil européen de la politique alimentaire. La section NAT est prête à offrir un «espace de rencontre» où ces dialogues pourraient avoir lieu, et à collaborer étroitement avec le Comité des régions et des réseaux de villes afin d'élargir le dialogue aux collectivités locales et régionales et aux acteurs de la société civile, de manière à promouvoir des initiatives prises à l'échelon local et régional pour soutenir **la souveraineté alimentaire**.
- Par ailleurs, la section NAT continuera de soutenir la mise en œuvre du **plan d'action de l'Union pour la production biologique** et de coorganiser les «**prix européens du bio**», et s'attachera à davantage mobiliser les États membres qui étaient sous-représentés lors des éditions précédentes et où les produits biologiques ont moins de succès.
- La section NAT restera aussi mobilisée au niveau international et participera à la réunion annuelle du **Comité mondial de la sécurité alimentaire (CSA)** et au **Forum mondial de l'alimentation (WFF)**, une initiative organisée sous les auspices de ce Comité et qui met les jeunes à l'honneur.
- Compte tenu des défis actuels en ce qui concerne le secteur de la pêche dans l'Union et de l'énorme potentiel de **la pêche et de l'aquaculture durables**, la Commission a lancé une évaluation complète du règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP). Celle-ci devrait être achevée début 2026. Elle servira de base à l'établissement d'une vision à l'horizon 2040 pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, tout en tenant compte d'autres initiatives-cadres stratégiques, telles que **le pacte européen pour les océans et la feuille de route pour la transition énergétique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture de l'Union**. Sur la base de ses travaux antérieurs, la section NAT contribuera à la définition d'une vision complète pour promouvoir une transition juste dans le secteur et en même temps favoriser le renouvellement des générations et la décarbonation, protéger la biodiversité, mettre en évidence les enjeux nutritionnels liés à une alimentation saine et mettre en avant les possibilités qui s'offrent aux zones rurales et côtières, en tenant compte des spécificités locales et nationales.

4. Donner un coup d'accélérateur à l'économie circulaire et à la bioéconomie



- L'Europe doit accélérer sa transition vers **une économie et une bioéconomie à bilan positif pour la nature, efficaces dans l'utilisation des ressources et circulaires** pour garantir la résilience, la compétitivité et l'inclusion sociale. La section NAT insistera sur le fait que **l'acte législatif sur l'économie circulaire**, le prochain **plan d'action pour une économie circulaire** et la **stratégie de l'Union pour la bioéconomie** devront **se renforcer mutuellement**, se fonder sur la science et être soutenus par de solides mécanismes permettant d'assurer la mise en œuvre et l'obligation de rendre des comptes.
- La prospérité future de l'Europe dépend de notre capacité à gérer efficacement et équitablement nos ressources naturelles. Une **bioéconomie circulaire et durable** offre une voie pour réduire la dépendance à l'égard des ressources fossiles, restaurer les écosystèmes et bâtir des économies locales résilientes. La section NAT continuera de jouer son rôle de passerelle entre les institutions de l'Union, la société civile et les acteurs locaux, afin de veiller à ce que cette transformation reste juste, inclusive et ancrée dans la réalité des citoyens et des régions de toute l'Europe.
- **L'acte législatif à venir sur l'économie circulaire** doit devenir le levier juridique et stratégique de cette transition. Il devrait fixer des limites, étayées par la science, à l'utilisation des ressources, donner la priorité à la réutilisation et à la réparation, harmoniser les critères de fin du statut de déchet et intégrer la traçabilité numérique tout au long des chaînes de valeur, sur la base d'un solide écosystème de collecte et de suivi des données à l'échelle de l'Union afin de remédier aux lacunes que présentent actuellement les ensembles de données critiques Cet acte législatif devrait aussi soutenir les PME et les acteurs de l'économie sociale, et assurer sa cohérence par rapport aux réglementations relatives à la sécurité des substances chimiques, aux produits et à la bioéconomie.
- Dans le contexte de la nouvelle **stratégie de l'Union pour la bioéconomie**, la section NAT s'efforcera de veiller à ce que les principes de la circularité soient intégrés dans l'utilisation durable des ressources biologiques, dans une logique de **conception circulaire, d'efficacité dans l'utilisation des ressources et d'impact minimal sur l'environnement**. La bioéconomie doit fonctionner dans le respect des limites de la biodiversité, des sols et des systèmes hydriques, et promouvoir une utilisation en cascade de la biomasse, un approvisionnement durable et des bio-boucles circulaires qui mettent à profit les résidus, les déchets alimentaires et les sous-produits.
- La section NAT continuera de défendre **un cadre cohérent pour les politiques** permettant l'alignement des stratégies en faveur de l'économie circulaire et de la bioéconomie et d'autres initiatives, s'agissant notamment des politiques en matière d'agriculture, de sylviculture, d'industrie et de déchets, étant entendu qu'il convient dans le même temps d'assurer une transition juste qui ne laisse aucune région ni aucun territoire de côté. La section recommandera aussi **un alignement des fonds européens et nationaux** avec les priorités du plan d'action pour une économie circulaire et celles touchant à la bioéconomie, de manière à favoriser **un**

financement ciblé de pôles régionaux de la circularité, du soutien aux PME et de partenariats pour les compétences afin d'aider les travailleurs et les territoires à mettre à profit la transition.

- La section s'emploiera à **renforcer la gouvernance participative et la coordination à plusieurs niveaux** au sein des autorités de l'Union, des États membres et des régions. Elle s'attachera à renforcer les plateformes de parties prenantes — notamment **la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire (PAEEC)**, une initiative conjointe du CESE et de la Commission — afin d'encourager le dialogue et le partage des connaissances entre les décideurs politiques, les entreprises et la société civile.

5. Vers un développement rural/urbain durable — Mise en œuvre d'une stratégie globale



- Sur la base des réalisations du mandat précédent, la section NAT continuera de proposer **une démarche globale et tournée vers l'avenir dans l'approche du développement rural et urbain durable**, le but étant que les régions soient plus équilibrées, plus inclusives et plus résilientes partout en Europe **Le pacte rural de l'Union** restera au cœur de ces efforts en que plateforme essentielle pour mobiliser les parties prenantes, renforcer la gouvernance et transformer la «vision à long terme pour les zones rurales» en des actions et des résultats concrets sur le terrain.
- À l'appui de ces objectifs, la section NAT continuera d'envisager les politiques à travers un prisme rural afin qu'elles soient adaptées à leurs objectifs, au services des populations qui vivent et travaillent dans les zones rurales (principe du «**test rural**»), et continuera par ailleurs de développer ces méthodes de travail et de les promouvoir dans les travaux du Comité, en coopération étroite avec les acteurs de la société civile rurale (et conformément au protocole d'accord récemment signé avec le Parlement rural européen).
- La section NAT s'emploiera à **faire en sorte que les zones rurales, côtières et isolées restent prospères** et s'attaquent pour ce faire aux problématiques persistantes que sont notamment le dépeuplement, le vieillissement, la pauvreté, les disparités entre hommes et femmes, l'accès limité aux services et les fractures sociales grandissantes. Pour revitaliser ces zones, il faudra procéder à des investissements ciblés dans les infrastructures, la connectivité, l'éducation et l'emploi décent, qui sont autant de conditions essentielles si l'on veut faire en sorte que les territoires ruraux restent dynamiques, innovants et attractifs pour y vivre et y travailler. Dans ce contexte, **le tourisme rural durable** peut jouer un rôle important pour stimuler le développement local, préserver le patrimoine culturel et diversifier les économies rurales et côtières.
- La section plaidera pour des liens plus forts et plus dynamiques entre zones rurales, côtières et urbaines, qu'elle envisage non pas comme des entités distinctes mais comme des partenaires interdépendants. Un développement rural et urbain durable est un processus itératif, transformateur et bidirectionnel: les régions rurales et côtières ne se contentent pas de fournir de l'énergie, des ressources naturelles et des services écosystémiques, elles sont aussi des lieux

d'innovation et de solutions créatives, tandis que les villes apportent les marchés, les réseaux et des débouchés complémentaires. La section NAT défendra **des partenariats et des modèles de gouvernance qui permettent de conjuguer ces atouts et de veiller à ce que tous les territoires bénéficient équitablement** des transitions écologique et numérique.

- Dans le contexte de la transition énergétique et des objectifs climatiques de l'Europe, la section NAT mettra l'accent sur **le potentiel que les zones rurales et côtières abritent pour jouer un rôle de premier plan en matière d'énergies renouvelables, d'économie circulaire, de solutions fondées sur la nature et d'utilisation durable des sols**. Dans le même temps, elle plaidera en faveur de politiques équitables et inclusives qui préservent la cohésion sociale, des prix abordables et l'accessibilité, pour s'assurer qu'aucune région ni aucun territoire ne soient laissés pour compte dans la transition.
- La section NAT insistera aussi sur **l'importance stratégique d'une revitalisation des zones rurales pour la résilience sociale et économique plus large de l'Europe**, qu'il s'agisse de s'attaquer au dépeuplement et aux inégalités ou de renforcer la sécurité alimentaire et la stabilité régionale. La revitalisation des zones rurales pourrait aider à rééquilibrer les flux migratoires, soutenir l'intégration et contribuer à la cohésion territoriale. Il sera essentiel de donner des leviers d'action à la gouvernance locale et de faire participer les territoires pour atteindre ces objectifs.
- Afin d'obtenir des résultats au regard de cette stratégie globale, la section NAT continuera de renforcer sa coopération avec d'autres sections du CESE, en particulier avec la section ECO, pour mieux relier les dimensions régionale, sociale et économique et consolider les territoires tant urbains que ruraux dans le cadre d'une transition juste et durable.

V. La section NAT et ses organes — une architecture commune

Les domaines de compétence de la section NAT sont: les systèmes alimentaires durables, l'agriculture, la pêche, la protection de l'environnement et la diversité biologique, la sylviculture, le développement rural et urbain, le développement durable, la politique climatique et l'action pour le climat, l'économie circulaire — tels qu'énumérés dans la décision du bureau du CESE sur la rationalisation des structures et organes de travail du Comité.

La section NAT comprend trois autres organes, à savoir: l'observatoire du développement durable; le groupe permanent sur des systèmes alimentaires durables et le groupe permanent sur la COP à la CCNUCC. En outre, les sections NAT et INT assurent le secrétariat de la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire que gèrent conjointement le CESE et la Commission européenne. Les travaux de ces organes s'inséreront dans le cadre de ceux de la section NAT pour favoriser les synergies, assurer la cohérence et maximiser l'impact.

